

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 JANVIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 JANVIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mrs Jacques PENE - André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - Mme Carmen LESPARRÉ - Adjoints - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Christine BASLY - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Gisèle CAMIADE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - Mrs Serge BALAO - Michel LAPEGUE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Sylvie LAULOM - Maryse BARADA - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Mme Marie-José CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Me José ARDANUY.

POUVOIRS :

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jacques PENE
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Michel LAPEGUE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE jusqu'à 18 h 25
 M. Henri JOBARD donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES
 Mme Maryse BARADA donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
 Mme Patricia NUNES donne pouvoir à Mme Carmen LESPARRÉ
 Mme Marie-Josée CAU donne pouvoir à M. Michel LABORDE
 M. Edmond CAUBRAQUE donne pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

OBJET : EPIC OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014

L'EPIC Office de Tourisme, comme stipulé à l'article L133-7 du Code du Tourisme, assure son fonctionnement par la taxe de séjour et par les prestations qu'il propose à ses partenaires potentiels (hôteliers, exploitants de cures thermales, associations, propriétaires de meublés, professions libérales, etc...).

A cela s'ajoute, comme les années précédentes, la subvention d'équilibre versée par la Ville de Dax.

Les actions de l'Office de Tourisme de Dax, s'articulent essentiellement autour de quatre axes :

- La valorisation de l'activité thermale de la station par l'amélioration de son image, de sa fréquentation, de sa qualité des soins et d'hébergements, de ses animations etc ... ainsi que par des actions telles que la participation au salon des Thermalies, des parutions dans divers médias etc...

- Le développement d'une nouvelle attractivité touristique à travers son patrimoine gallo-romain, son histoire liée à l'eau, son potentiel touristique.
- La mise en synergie des différents acteurs locaux oeuvrant autour du thermalisme et du tourisme.
- La démarche Qualité Tourisme par le respect des engagements de la marque obtenue en septembre 2010 et la mise en place d'un groupe de travail local Qualité garant de ce respect et travaillant à la mise en conformité avec les engagements.

Pour la saison 2014, les efforts vont porter sur :

- Le secteur de l'Internet et la confortation de l'approche de « destination pour tous ».
- L'amélioration du niveau de transformation commerciale de la Centrale de Réservation.
- L'intégration et la structuration du management communautaire de l'information.

Pour permettre son fonctionnement et mettre en œuvre ses actions, l'Office de Tourisme s'est doté d'un budget prévisionnel pour 2014 de 1 447 065 € dont 1 428 065 € en section de fonctionnement et 19 000 € en section d'investissement.

Afin d'en assurer l'équilibre, il est nécessaire d'attribuer à l'Office de Tourisme et du Thermalisme une subvention de 282 000 € maximum au titre de l'exercice 2014.

Cette subvention pourra être versée en une ou plusieurs fois au cours de l'exercice 2014, en fonction des besoins de trésorerie de l'Office de Tourisme.

Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014, à l'article 657364.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS celles de Mme
Gisèle CAMIADE, M. Jean-Michel LABORDE, Mme Marie-José CAU ayant donné
pouvoir à M. Michel LABORDE, M. Edmond CAUBRAQUE ayant donné pouvoir à Mme
Gisèle CAMIADE**

APPROUVE le versement en 2014, en une ou plusieurs fois, d'une subvention de 282 000 € maximum à l'EPIC Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140129-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 31 Janvier 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».